

d'eau difficiles à prévoir et à empêcher ; on a poussé l'incurie et l'imprévoyance plus loin....

« Pour des raisons d'un ordre particulier, dit aussi « M. Rolle, dans sa notice sur les archives de la ville, « on a jugé à propos de détacher le fonds des anciens « registres de l'état civil à partir de 1790. » La création de cette division dans le local même consacré primitivement aux archives historiques seules, a exigé l'établissement de deux poêles dont les tuyaux passent à travers les rayons.... et on ne comprend pas que déjà un vaste incendie ne se soit pas produit dans ce local, si mal approprié sous tous les rapports à sa destination !!!

« Mais le danger du feu ne se trouve pas seulement dans l'intérieur des archives, il est surtout dans la partie de l'Hôtel-de-ville située au-dessous de ces mêmes archives. Là, se rencontrent la grande salle et celles dites de Louis XIII et de Henri IV, salons spacieux, affectés spécialement aux grandes réceptions et aux fêtes publiques. Les jours de ces réunions des milliers de bougies et des centaines de lampes sont allumées dans ces salons, dont les plafonds en bois peints et vernis sont des plus inflammables et s'embraseront tous à la fois sous l'action brûlante de cet éclairage à *giorno*. En outre, lorsque la ville ouvre ces salons et y déploie des splendeurs dignes d'elle, une illumination au gaz couvre toute la façade du palais. Les tuyaux dessinent, jusqu'au pied de la tour, les lignes de sa noble architecture, et ces milliers de petits jets de flamme pouvant, par l'intensité de leur chaleur, faire fondre l'un de ces tuyaux, une seule flamme immense peut, en quelques instants, couvrir toute la façade de l'Hôtel-de-ville et gagner les combles où sont les archives. Du reste, ce fait regrettable s'est déjà produit une fois. En 1803, alors qu'on ne